

Les **biotechnologies jaunes** concernent le domaine de **la protection de l'environnement**.

Parmi les secteurs d'activités concernés par la biotechnologie environnementale, on peut citer :

La décontamination des sites pollués.

La gestion durable des déchets par les techniques de bioremédiation.  
Exemple : utilisation de bioréacteurs pour cultiver des microorganismes capables de dégrader les produits toxiques ou de diluer certains produits nocifs comme le mercure.

Le traitement et le recyclage des déchets et des odeurs.  
Le traitement de l'eau.

La surveillance des énergies renouvelables.

La surveillance des agents pathogènes dans l'environnement.